

Annexe 1 de la convention triennale d'objectifs et de moyens Kiosque et Antenne Mission Locale des Lilas

L'annexe à la convention fait l'objet d'une révision annuelle.

1. Présentation du Kiosque

Le Kiosque est un équipement municipal composé d'un Bureau Information Jeunesse (BIJ) et d'un Point Accueil Ecoute Jeunes PAEJ. Il s'adresse au public lilasien, âgé de 12 à 25 ans, dans le respect des principes de l'information jeunesse et de la charte des PAEJ. Le Kiosque est rattaché à la direction jeunesse et prévention.

Le BIJ « couvre tous les sujets qui intéressent les jeunes dans leur vie quotidienne suivant plusieurs modalités : Orientation/ Études ; Métiers et formations ; Emploi - Jobs - Stages ; Alternance ; Formation continue ; Logement - Santé - Vie pratique ; Initiatives et projets ; Loisirs - Vacances - Sports ; Partir en Europe et à l'étranger ; Venir en France » (article 54 de la loi « Égalité et Citoyenneté » définissant l'Information jeunesse).

Le PAEJ est une structure ayant pour mission l'accueil, l'écoute, le soutien, la sensibilisation, l'orientation vers des partenaires adaptés, des jeunes de 12 à 25 ans exposés à des situations à risque ainsi que leur entourage familial.

Concernant les besoins du public en matière d'emploi et de formation, un partenariat (cf. convention) a été mis en place entre la ville et la mission locale de la Lyr.

2. Présentation de la Mission Locale.

La Mission Locale de la Lyr est une association intercommunale qui met en œuvre sur son territoire les politiques publiques de l'emploi. A ce titre, elle est membre du service public de l'emploi. Elle est financée par les services de l'Etat via la DRIETS Ile de France Unité Territoriale de Seine-Saint-Denis Pôle des politiques de l'emploi, le Conseil Régional Ile de France, le Conseil Général de Seine Saint Denis et les trois autres villes partenaires.

La Mission Locale de la Lyr a pour objectif l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Elle favorise l'accès à l'emploi et/ou à la qualification professionnelle. Elle propose un accompagnement individualisé.

Les jeunes lilasien inscrits sont suivis par un conseiller référent. Ils bénéficient de tous les services et prestations réalisés par l'ensemble des membres de l'équipe, ainsi que des programmes et dispositifs en faveur des jeunes mis en œuvre par la Mission Locale.

Pour soutenir les démarches d'insertion professionnelle, la Mission Locale propose un accompagnement global de la situation de chaque jeune et propose des outils adaptés : ateliers de recrutements, informations sur le logement, aides à la mobilité, aides financières ponctuelles, etc.

La Mission Locale contribue au diagnostic local concernant la population 16-25 ans à partir de sa connaissance du public en démarches d'insertion sociale et professionnelle à partir de son outil informatique de gestion des statistiques I MILO.

3. L'organisation du personnel

a) L'accueil, le secrétariat. Poste mutualisé.

« Un poste de chargé.e d'accueil et d'instruction de la ville des Lilas est mis à disposition à mi-temps sur l'association mission locale de la Lyr. »

- Identification de la demande physique et téléphonique
- Orientation du public vers conseillers, réunion, ateliers,
- Remise du dossier d'accueil et saisie de ce dossier sur I-MILO

- Prise de rendez-vous : conseillers, atelier recherche d'emploi, etc.
- Participation à des réunions de la Mission Locale de la Lyr, en fonction des thèmes traités.

b) Les personnels de la mission locale intervenant sur l'antenne des Lilas

Les conseillers généralistes en insertion

5 jours de temps conseiller en insertion généraliste par semaine aux Lilas, soit **un équivalent temps plein de conseiller généraliste dédié au site des Lilas**.

Ce temps inclus :

- ½ journée de travail administratif hebdomadaire par conseillère pour les jeunes de l'antenne des Lilas
- 1 journée de télétravail hebdomadaire.

Les Chargés de projets

Des demi-journées de temps de chargé de projet hebdomadaires dont :

- Une ½ journée hebdomadaire minimum consacrée à une thématique
- Des ½ journées thématiques et interventions sur la base de projets coconstruits avec les agents de la direction jeunesse répondant à des besoins identifiés

L'Agent administratif du siège.

- Une ½ journée hebdomadaire de saisie, de travail administratif, mise à jour des données informatiques des dossiers de jeunes, remise des aides directes, chèques mobilité, chèques service, enregistrement et gestion des programmes.

La direction d'antenne

- Une réunion d'antenne tous les 2 mois

c) Les intervenants de la mission locale de la Lyr hors site

Il s'agit du travail du siège de la mission locale qui est effectué pour l'ensemble des trois villes.

- Gestion des ressources humaines (43 postes),
- Gestion administrative et financière de l'association
- Organisation et répartition du travail,
- Gestion des affaires courantes de la mission locale,
- Gestion de la logistique des différents sites
- Recherche de fonds,
- Gestion de conventions,
- Réunion partenariale de développement,
- Réunion de présentation et/ou de représentation....

La direction et le secrétariat de direction

• La direction.

1 journée de travail hebdomadaire (soit 7 heures hebdomadaires pour le site des Lilas)

Le travail du siège est réparti équitablement sur les quatre villes.

• Le secrétariat

1 journée de travail hebdomadaire (soit 7 heures hebdomadaires pour le site des Lilas)

Le travail du siège est réparti équitablement sur les quatre villes.

4. Absence et maladie

Dans le cas de longue maladie ou de congés maternité, la mission locale et la ville des Lilas s'engagent à se donner les moyens pour remplacer les personnels afin de maintenir une qualité de service à la population. La conseillère mission locale informe de ses congés estivaux en amont et prend en compte la fermeture des deux premières semaines d'août.

5. Les modalités d'animation et de liaison du site

Afin de faire le point, d'être en phase avec les objectifs poursuivis par chacun sur les suivis, les problèmes rencontrés, les situations d'urgence et pour travailler sur des projets communs, il est convenu de créer un espace de travail collectif entre les structures.

- Animation d'une réunion de travail une fois par trimestre entre l'équipe du Kiosque et les personnels de la mission locale intervenant sur le site. Ce temps de travail doit faire l'objet d'un relevé de décisions adressé aux directions.
- Participation des deux conseillères généralistes Mission Locale sur le site des Lilas à la réunion d'équipe du Kiosque pour échanger sur les actualités des 2 structures et selon les besoins sur des situations concrètes de jeunes
- Engagement mutuel du Kiosque et de la Mission Locale à se tenir régulièrement informés des dispositifs créés et à y faire appel en fonction des besoins.
- Réévaluation annuelle de l'annexe incluant des échanges entre équipes de direction de la Mission Locale de la Lyr et du Kiosque.

6. La mutualisation des outils

Dans l'objectif de mettre à disposition des documents cohérents par rapport à la spécificité de la commune et au public reçu, il est convenu de :

- Créer des documents en commun adaptés aux différents publics lilasiens ;
- Coordonner l'achat de documentation et les abonnements ;
- Mettre à disposition lors des événements aux Lilas, les bornes interactives Explorateurs de métiers et les autres outils multimédia présents au siège.

7. L'implication de la mission locale sur le territoire des Lilas

Dans le cadre de la convention de partenariat, la Mission Locale de la Lyr s'engage à :

- Fournir des données statistiques semestrielles du public jeune lilasien suivi par la mission locale (nouveaux, suivis, entrées dans les mesures par âge, niveau et sexe).
- Mettre en place des ateliers, selon les besoins des publics et les possibilités de la Mission Locale.
- Mettre en place des sessions de formations CEJ destinées aux Lilasien-ne-s
- S'impliquer dans les projets de la ville : forum des métiers, opération jobs d'été
- Se faire connaître des différents partenaires lilasiens œuvrant dans le domaine de la jeunesse.

- Favoriser l'orientation de jeunes lilasiens sur les dispositifs de droit commun.
- S'inscrire dans un travail commun avec les agents de la direction jeunesse et prévention

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240313-D46-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024
Publication : 25/03/2024